

soin d'être catholique pour reconnaître l'immense bienfait social de la religion. Voltaire l'avouait. Bonaparte le proclamait. Thiers, sans aller à l'église, prenait avec ardeur la défense de l'enseignement chrétien. Peut-être ne se plaçaient-ils pas au point de vue de la population. La question de la criminalité les intéressait davantage. Quoi qu'il en soit, bien des hommes intelligents, peu enclins à se plier au joug religieux pour eux-mêmes, étaient persuadés qu'il en fallait un " pour le peuple ". Illogisme, sans doute, puisque tout le monde est du peuple, et que le peuple, tôt ou tard, suit l'exemple des intellectuels. Mais, enfin, ils savaient où est le sel qui empêche la putréfaction sociale.

Donc, voilà l'essentiel, et ce que peut l'Etat en cette matière, c'est de traiter la religion comme on doit traiter ce qui sauve, ce qui multiplie la race, au lieu de la traiter... différemment.

S'ensuit-il que toute autre mesure est inutile ? Loin de là.

Tout d'abord, l'initiative privée ne connaît pas assez sa puissance.

Les ligues, outre l'excellente propagande qu'elles font, peuvent s'attaquer à des problèmes pratiques.

Une famille isolée ne compte guère. Des unions de familles, au point de vue économique, auraient l'avantage d'impressionner certains fournisseurs et de leur imposer des réductions.

Dans l'état actuel, un père de famille qui achète des souliers, par exemple, pour six, huit, dix enfants, ne paye pas moins cher chaque paire que n'importe quel particulier. De même pour les denrées alimentaires. Le kilo coûte juste le double du demi-kilo, et si l'on achète par dix kilos, cela fera juste dix fois plus que le kilo. Aucune organisation n'existe, à notre connaissance, pour obtenir, en faveur des familles nombreuses qui consomment plus, des conditions spéciales se rapprochant du prix du gros. La chose mérite pourtant qu'on s'en occupe et, au besoin, qu'on livre bataille.

Autre exemple  
lourdement sur les  
êtres fragiles, qu  
médecins ne cons  
bre d'enfants, un  
ou des abonnemen  
tèmes ? Encore

Et les oeuvres  
elles rien en fave  
mettent à l'index  
rement des servit  
besoin d'être serv  
la balance ?

Passons à l'Et  
avisés — citons n  
un moyen bien fi  
ceux qui élèvent

Les appointem  
établis selon l'éc  
principe est just  
fonction, ne sera  
ments en raison  
galon, mais tant  
rait voir tel capit  
que le capitaine  
poilus et que le c  
plaindrait-il ? Il r

L'Etat pourrai  
tème qu'il n'a au  
le cas des entrep  
ci, riches et puis  
établir des diffén  
chargés d'enfant